

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 22 JUIN 2023

**Délibération n°2023.06.089.B**

**Acquisition d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information  
Voyageur (SAEIV) auprès de la Centrale d'Achat du Transport Public  
(CATP)**

**LE VINGT DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30**, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 16 juin 2023

**Secrétaire de Séance:** Michel BUISSON

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **27**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023**

**DÉLIBÉRATION  
N°2023.06.089.B**

Rapporteur : Monsieur MARTIAL

**ACQUISITION D'UN SYSTEME D'AIDE A L'EXPLOITATION ET A L'INFORMATION VOYAGEUR (SAEIV) AUPRES DE LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP)**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI S'ADAPTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Ambition : MOBILITÉ RAISONNÉE

Enjeux : [20499 -2) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

**OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

**ODD 11 : VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES**

Chaque année, GrandAngoulême, en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, procède à l'acquisition des biens nécessaires au fonctionnement du réseau mœbius et les met à disposition des opérateurs de mobilité. Pour l'année 2023, la SPL STGA a sollicité un investissement dans le renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et l'Information Voyageur (SAEIV) dans le cadre de sa proposition de Plan pluriannuel.

Les arguments transmis par la SPL STGA qui motivent le changement anticipé de ce système sont les suivants :

- Des difficultés rencontrées avec le système actuellement utilisé (difficultés de maintenance, questions de la priorité aux feux, perte de transmission des flux d'informations, problème de compatibilité avec le système de vidéo protection),
- Une non-conformité à certaines normes en vigueur (certains constructeurs de bus refusent d'installer les matériels de la solution actuelle).
- Un calendrier de mise en service d'un nouveau SAEIV (2<sup>nd</sup> semestre 2024), qui coïncide avec le renouvellement de certains matériels du système actuel (d'après les durées de vie du constructeur),
- Une amélioration de l'assistance téléphonique : le nouveau système s'accompagne d'une hotline pouvant fonctionner du lundi au dimanche de 8h à 18h, contre du lundi au vendredi de 9h à 17h avec le système actuel,
- La réalisation d'économies estimée au maximum à 5 ans après le déploiement de la nouvelle solution. Les économies en fonctionnement seraient de l'ordre de 40 % par rapport au système actuel,
- Le produit ciblé pour le remplacement du système actuel est un produit utilisé dans de très nombreux réseaux de transport (retours positifs), tandis que le système actuel équipe un très faible nombre de réseaux de transport, ceci a pour conséquences :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023

- Une expérience forte du fournisseur ciblé pour le maintien des services (niveau de fiabilité supérieur à la solution actuelle),
- Une meilleure évolutivité du produit (le système actuel propose des nouvelles versions chaque année dont le prix est de l'ordre de 20 K€/an, tandis que le système ciblé propose un unique produit pour tous ses clients).

En raison de la régularité des besoins de GrandAngoulême, une adhésion à la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) a été approuvée par le conseil communautaire en 2013 afin de faciliter les procédures d'achat dans le domaine de la mobilité. Cette démarche présente un intérêt d'ordre économique, d'ordre stratégique et technique et d'ordre juridique et administratif.

La procédure de renouvellement du Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur (SAEIV) a ainsi été confiée à la CATP.

Dans ce cadre, et après avis technique favorable de la part de la STGA, il est proposé de procéder à l'acquisition du SAEIV de marque « EQUANS INEO SYSTRANS ».

Le montant prévisionnel de cette acquisition serait d'environ 2 140 000 € HT (Frais CATP et options incluses).

Compte-tenu des contraintes de déploiement du système dans chaque véhicule du réseau möbius (hors Transport à la Demande et Transports Scolaires) et de la période de mise en œuvre projetée (septembre 2024), le projet se réalisera sur les deux exercices budgétaires (2023 et 2024). Les montants estimatifs annuels de ce projet sont ainsi les suivants :

- En 2023 : 840 K€ HT environ (rémunération de la CATP de 31 K€ HT comprise),
- En 2024 : 1 300 K€ HT.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'acquisition d'un Système d'Aide à l'Exploitation et à l'Information Voyageur pour mise à disposition de la STGA.

**D'APPROUVER** les conditions générales de vente ainsi que l'engagement de commande correspondant à cette acquisition.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI conseiller délégué membre du bureau en charge de la commande publique, à signer les conditions générales de l'engagement de commande correspondant à cette acquisition, ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b> <b>Non votant : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE BUREAU COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230622-2023\_06\_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2023

Publication : 29/06/2023